

Paris, le 17 août 2016

Bernard Roman officiellement nommé président de l'Arafer

Le chef de l'Etat a nommé Bernard Roman à la présidence de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer) par un [décret du 2 août 2016](#) publié au Journal officiel du 3 août. Sa candidature proposée par l'Elysée avait été validée le 20 juillet par le Parlement. Il s'agit d'un mandat de six ans, non renouvelable et non révocable.

Bernard Roman succède à Pierre Cardo qui occupait cette fonction depuis 2010. Il avait été nommé premier président de l'Autorité devenue Arafer en 2016, suite à l'extension des missions du régulateur ferroviaire aux secteurs routier et autoroutier.

Né en 1952 à Lille, licencié en lettres, titulaire d'un diplôme d'études approfondies en histoire contemporaine (sciences politiques), Bernard Roman a été chef de cabinet de Pierre Mauroy à la mairie de Lille de 1979 à 1982 puis chargé de mission à son cabinet à Matignon jusqu'en 1983, avant d'être directeur général adjoint des services départementaux du Nord jusqu'au début 1986.

Adjoint au maire de Lille et vice-président de la Communauté urbaine de 1983 à 2004, il a été conseiller régional (PS) du Nord-Pas-de-Calais de 1986 à 1989 et de 2004 à 2015. Et premier vice-président du conseil régional Nord-Pas-de-Calais de 2004 à 2015. Il fut conseiller général du Nord de 1988 à 1997.

Bernard Roman est député du Nord depuis 1997, vice-président du groupe socialiste. Il a siégé 19 ans à la Commission des lois qu'il a présidée de 2000 à 2002, il est questeur de l'Assemblée nationale depuis 2012.

Bernard Roman a démissionné de son mandat électif le 21 juillet 2016 pour prendre ses fonctions à la présidence de l'Arafer.

Bernard Roman :

« Je mesure que ma nouvelle mission à la présidence de l'Arafer est essentielle pour l'avenir des modes de transport dans notre pays. J'ai tout à apprendre, cela sera un travail passionnant et comme l'écrivait Virgile, « On se lasse de tout, excepté d'apprendre ».

« Pierre Cardo a mis sur pied avec ténacité une Autorité dotée d'experts performants dans les domaines du transport, de l'analyse économique, juridique et financière. Il a affirmé et renforcé l'indépendance de l'Arafer face aux opérateurs mais aussi face à l'Etat. L'indépendance est le cœur et la force de l'Arafer. C'est dans ses pas que je veux inscrire mon action à sa présidence et non en rupture avec ce formidable travail réalisé depuis sa création, il y a six ans. Je mesure l'importance stratégique et les enjeux que cela représente tant au niveau national qu'europpéen ».

À propos de l'Arafer

Créée fin 2009 sous le nom d'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf) pour assurer le bon fonctionnement du marché et garantir à tous les opérateurs un accès équitable au réseau ferré national et à ses installations de service, ses missions ont été étendues en 2015 à la régulation économique du tunnel sous la Manche, puis au transport interurbain par autocar et aux autoroutes sous concession.

Devenue un régulateur de transport multimodal, l'Arafer a pour mission de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles au bénéfice des clients du transport ferroviaire et routier.

Ses avis et décisions publiés sur [le site internet](#) de l'Autorité, sont adoptés par un collège présidé par Bernard Roman et composé de six autres personnalités indépendantes choisies pour leurs compétences en matière de transport ferroviaire, routier, dans le domaine juridique ou économique ou pour leur expertise des sujets de concurrence.